



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,  
en séance ordinaire, en mairie, le **LUNDI 08 AVRIL 2024 à 19 HEURES.**

### OBJET DE LA REUNION

#### ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

1) Procès-verbal du conseil municipal du 12/02/2024

#### Budget Principal :

- 2) Compte Administratif 2023 et Compte de Gestion du receveur (deux délibérations)
- 3) Affectation du résultat
- 4) Subventions aux associations 2024
- 5) Fiscalité directe locale : Taux 2024
- 6) Délibération approuvant le régime des amortissements des Immobilisations et la fongibilité des crédits
- 7) Budget Primitif 2024

#### Budget Annexe : Assainissement

- 8) Compte Administratif 2023 et Compte de Gestion du receveur (deux délibérations)
- 9) Affectation du résultat
- 10) Budget Primitif 2024
- 11) Collines Isère Nord Dauphiné : Attribution de compensation 2024
- 12) Avis sur la modification des statuts de Collines Isère Nord Communauté pour « Soutien aux associations d'enseignement musical et école de musique du territoire »
- 13) Acquisition amiable d'une partie de la parcelle AD 65 lieudit le Rongey, propriété de Mr LONARDONI Henri
- 14) Remboursement frais hébergement intermittents du spectacle du repas du CCAS
- 15) Divers

Oytier Saint-Oblas, le 02 avril 2024  
Le Maire : René PORRETTA

